|  |  |
| --- | --- |
| **Projet Pédagogique**  **des Plaines de vacances**  **Pour les enfants**  **de 5 à 12 ans** | Plaines-de-vacances_webbis |

Organisée par la Commune d’Ixelles - Direction de l’Instruction publique

Cellule de l’Accueil extrascolaire

# **Informations générales**

## **1.1 Qu’est-ce qu’une plaine de vacances ?**

Agréée et subventionnée par l’O.N.E, les plaines de vacances de la Commune d’Ixelles, Direction de l’Instruction publique, sont un « service d’accueil » pour les enfants pendant les vacances d’été du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00, encadrées par deux coordinateur·rice·s, des étudiant·e·s et des équipes d’animateur·rice·s qualifié·e·s, expérimenté·e·s et ayant le brevet « Animateur·rice » pour la majorité d’entre eux.

Les animateurs extrascolaires de nos écoles fondamentales communales, qui sont qualifiés et qui connaissent déjà les enfants, représentent le socle de l’équipe d’encadrement. En participants aux plaines de l’Instruction Publique, les enfants ont également le plaisir de retrouver leurs copains d’école durant les vacances. La mission première de l’équipe d’animation est de contribuer à l’encadrement, l’accompagnement, l’éducation et l’épanouissement des enfants tout en instaurant un esprit « vacances » sur la plaine.

## **1.2 Qui accueillons-nous et où ?**

Deux plaines de vacances sont ouvertes à tous les enfants : Boondael (au sein d’une école communale d’Ixelles) pour les enfants de 2,5 à 5 ans\* et dans le verdoyant et spacieux « domaine du Longchamp » de Basse-Wavre (chaussée de Louvain 469 à 1300 Wavre) pour les enfants de 5\* à 12 ans qu’ils soient ixellois ou non. L’organisation des groupes se fait par une répartition selon l’âge de l’enfant.

\*Les enfants de 3ème maternelle ayant 5 ans sont automatiquement inscrits à la plaine de Basse-Wavre. Les parents peuvent faire le choix d’inscrire leur enfant, s’ils estiment que le rythme de l’enfant le nécessite, sur la plaine des plus petits. Les changements de plaines sont également possibles en cours de fréquentation.

Nos animateurs n’étant pas formés à encadrer des enfants à besoins spécifiques, nous ne sommes pas en mesure de leurs proposer un encadrement adapté de qualité. Néanmoins une exception pourrait être faite,  dans l’hypothèse où l’enfant serait connu de l’Accueil extrascolaire et/ou que les parents auraient pris contact au préalable avec la cellule de l’extrascolaire de l’Instruction publique pour organiser avec les animateurs et la coordination de la plaine, l’accueil et l’intégration de l’enfant. Il pourrait être envisagé d’inscrire l’enfant 1 semaine et de permettre le prolongement de l’inscription en fonction de son bien-être et de sa capacité d’adaptation à la plaine».

## **1.3 L’arrivée et le départ : A quels moments ?**

L’accueil des enfants est assuré au sein de l’école d’accueil de **7h15 à 8h15** **maximum**. Les coordinateur·rice·s prennent note de la présence des enfants chaque matin dans le local d’accueil. Pour des raisons de sécurité, les enfants retardataires laissés par les parents sur le trottoir lors de l’embarquement des cars, ne seront pas acceptés. Les enfants montent dans les cars encadrés et accompagnés par leurs animateur·rice·s. Les cars partent à **8h30 au plus tard.** Le retour des enfants de Basse-Wavre est prévu vers **17h15**. Une permanence est organisée, dans la même école de départ, jusque **18h00 maximum**.

## **1.4 Combien ça coûte ?**

Offre de base :

* 25€ par semaine et par enfant
* 40€ par semaine pour 2 enfants d’une même fratrie pour la même semaine
* 52,50€ par semaine pour 3 enfants d’une même fratrie pour la même semaine

Offres de services complémentaires :

* Forfait « Transports » de 13,25 EUR/semaine/enfant
* Forfait « Repas chauds » de 21,00 EUR/semaine/enfant
* Forfait « Assurance » de 4,00 EUR pour les 2 mois/enfant

Les mesures sanitaires liées à la pandémie ne permettent pour le moment pas d’organiser le service de repas chauds mais dès que ce sera possible ils seront à nouveau proposés.

Les journées de vacances sont couvertes par les assurances scolaires en ce qui concerne les enfants des écoles du réseau communal ixellois.

Pour les enfants ne fréquentant pas les écoles du réseau communal ixellois, les parents devront s’acquitter d’une participation forfaitaire de 4,00 euros par enfant, pour l’ensemble du séjour quelle qu’en soit la durée.

En cas de difficulté, le Service social communal, rue de la crèche, 6 (3ème étage – tél : 02/55.60.59) peut analyser la situation des parents afin de déterminer s’ils peuvent bénéficier d’une aide financière.

## **1.5 Les inscriptions ?**

Les inscriptions se font par semaine complète :

* De la mi-mai à la mi-juin, pour les enfants fréquentant les écoles communales **uniquement** au secrétariat de leur école et pour les enfants du personnel communal au service de l'Instruction Publique.
* Du lundi de la 1ère semaine au vendredi de la 3ème semaine de juin pour les enfants qui ne fréquentent pas une école communale ixelloise au service de l'Instruction Publique, 19 rue Mercelis.

Attention : Les plaines seront fermées les jours fériés et la dernière semaine du mois d’août.

Les parents ont le choix d’inscrire leur enfant au repas chaud (option sans porc/végétarien possible) ou au repas tartines (l’enfant apporte son pique-nique dans une boîte à son nom). Le matin, les boîtes nominatives sont placées au frigo.

Les parents doivent également compléter et signer une fiche médicale qui est remise aux infirmier·ère·s de la plaine. De plus, l’enfant doit être en ordre de vaccins (diphtérie et tétanos). Si ce n’est pas le cas, des séances gratuites de vaccination sont organisées par le Centre de santé de la Commune d’Ixelles, rue de la Crèche 6, sur rendez-vous (tél : 05/515.70.06).

Lors de l’inscription, il est également demandé aux parents s’ils autorisent ou non que leur enfant soit photographié sur la plaine (Droit à l’image).

Dans un souci de procédure facilitée et allégée, les parents qui souhaitent prolonger l’inscription de leur enfant peuvent le faire directement sur la plaine auprès des coordinateur·rice·s, pour autant qu’il y ait des disponibilités et un encadrement suffisant.

Les parents veillent à étiqueter ou à marquer les sacs, vêtements, etc. ainsi qu’à vérifier que leur enfant n’apporte aucun objet sur la plaine qu’il soit de valeur ou non, ni des sommes d’argent superflues.

La législation permet une déductibilité fiscale et certaines mutualités interviennent dans les frais d’inscription.

Les frais de fréquentation pour la période d’inscription sont dus et implique l’obligation de paiement, sauf en cas d’annulation préalable 5 jours avant le début de fréquentation de la plaine par l’enfant (article 8 du ROI).

## **1.6 Le Règlement d’Ordre Intérieur ?**

Voir annexe. Il est remis aux parents lors de l’inscription. Les parents signent la fiche d’inscription pour réception du ROI et du projet pédagogique.

# **Objectifs et Moyens mis en œuvre**

## **2.1 Quels sont les objectifs de notre projet d’accueil ?**

Ce projet pédagogique est centré principalement sur les missions d’encadrement et d’éducation, sur le bien-être, l’épanouissement et l’estime de soi de l’enfant.

En effet, c’est en tenant compte des différentes facettes de son rythme de développement, de sa personnalité et de son potentiel que les activités menées sur nos plaines de vacances veilleront à atteindre les objectifs suivants :

* Veiller à créer un climat accueillant et bienveillant lors de l’accueil. Il est important de maintenir une qualité d’accueil également lors de l’arrivée sur la plaine tant des enfants que des parents afin de sécuriser et conforter l’enfant au sein de la collectivité, il est primordial de le considérer en tant que sujet propre avec ses besoins spécifiques ;
* Veiller à la sécurité physique et affective de l’enfant à travers l’aménagement de l’espace, du temps, des relations à l’adulte mais également en constituant un cadre adapté aux besoins de l’enfant et structuré de limites ;
* Contribuer à l’équilibre et à l’épanouissement psycho-affectif et physique de l’enfant :
  + Favoriser le développement physique de l’enfant, selon ses capacités, par la pratique de sports, des jeux ou d’activités de plein air ;
  + Favoriser la créativité de l’enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d’animation, d’expression, de création et de communication ;
  + Favoriser l’intégration sociale de l’enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;
  + Favoriser l’apprentissage de la citoyenneté et la participation.

(Décret « Centres de vacances, 1999)

Les enfants sont accueillis dans le verdoyant Domaine de Basse-Wavre, ancienne ferme rénovée et entourée de plaines de jeux, terrains de football, volley, basket, au milieu d’une nature boisée. Le domaine apporte un sentiment de liberté et de vacances aux enfants.

## **2.2 Comment rencontrons-nous les objectifs ‘Centres de vacances’ : quels sont les moyens mis en œuvre ?**

L’atteinte des objectifs généraux énoncés ci-dessus comprend plusieurs exigences reprises dans la suite du document. Les critères tant matériels qu’humains sont nécessaires pour l’atteinte de ces objectifs. Les activités organisées sur les plaines de vacances sont totalement dirigées par le personnel d’encadrement afin d’atteindre au maximum les objectifs généraux. Les animateur·rice·s, sous la vigilance de deux coordinateur·rice·s tenteront de respecter au mieux les besoins de l’enfant.

## **2.3 Comment se déroule la journée ?**

* **7h30 à 8h00** : Accueil des parents et des enfants qui se présentent aux coordinateur·rice·s avant de rejoindre leur groupe et leurs animateur·rice·s.
* **8h15 à 8h30 :** Embarquement des enfants par groupes dans les cars et départ.
* **Entre 9h00 et 9h30:** Arrivée des groupes sur la plaine de Basse-Wavre et temps de collation amenée par les enfants. Les animateur·rice·s responsables des listes de présences des enfants placent, sur le tableau de fréquentation, le nom des enfants présents ce qui permet de voir lorsqu’un enfant change de groupe. Les groupes sont répertoriés par couleurs sur un grand tableau dans le bureau de la coordination qui veille à la mixité (filles/garçons) de ceux-ci.
* **10h00 à 11h45 :** Temps d’activités – d’animations : les enfants participent aux activités qui auront été préparées par leurs animateur·rice·s.
* **11h45 à 12h00 :** Rituel d’hygiène (toilettes et lavage des mains).
* **12h00 à 14h00 :** Le temps de repas, les enfants vont manger le repas chaud ou leur pique-nique accompagné d’un potage. Chaque table a son animateur·rice de manière à prendre le repas parmi les enfants ce qui favorise les échanges et l’esprit de convivialité. Chaque enfant mange à son rythme ce qui lui permet de prendre son repas à l’aise.

Le temps du repas est suivi d’un « moment de détente ou de repos » pour les plus jeunes qui le souhaitent, un local spécifique leur étant réservé. Les autres enfants jouent librement sous la surveillance active et participative des animateur·rice·s, ce temps permet également à l’enfant de « flâner ». Les rôles sont inversés, c’est l’animateur·rice qui joue aux jeux proposés par l’enfant. Lorsque les activités reprennent c’est la musique du « flashmob » qui lance le rassemblement. Les enfants reviennent vers la plaine centrale et dansent en compagnie des animateur·rice·s, des coordinateur·rice·s et des infirmier·ère·s du centre de santé. Après la danse, ils rejoignent leur groupe respectif.

* **14h00 à 15h45 :** Temps d’activités – d’animations : les enfants participent aux activités qui auront été préparées par leurs animateur·rice·s.
* **15h45 à 16h00 :** Fin des animations et rituel d’hygiène.
* **16h00 à 16h20 :** Temps de collation. Les collations sont fournies par la Commune d’Ixelles et choisies préalablement aux plaines en accord avec le Service des repas et le Service de la santé ce qui permet de fournir des collations équilibrées, saines et identiques pour tous les enfants. Les collations sont prises à l’extérieur (tant que le temps le permet) sous forme de pique-nique afin que l’ambiance conviviale soit maintenue. Un listing des enfants allergiques est également fourni en début de plaine par les infirmiers.
* **16h20 à 16h30 :** Embarquement des enfants par groupe dans les cars et retour vers le lieu d’accueil.
* **17h15 à 18h00 :** Arrivée à Bruxelles. Temps libre pour les enfants et accueil des parents. Ce temps permet de favoriser les échanges entre les membres de l’équipe et les familles des enfants. C’est aussi l’occasion de faire un retour sur le déroulement de la journée des enfants, de répondre aux questions des parents et de leur parler du projet du Centre de vacances en général.

## **2.4 Règles de vie**

## Une charte reprenant les règles de vie et les sanctions relatives à chacune d’entre-elles sera réalisée avec les enfants en début de plaine. Un temps sera réservé chaque lundi afin de faire un rappel des règes avec le nouveau groupe d’enfants. Cette charte pourra être réajustée avec les enfants quand le besoin s’en fera ressentir.

## **2.5 Des activités proposées :**

Des rituels (comme « toilettes, lavage des mains, boire…) sont mis en place à différents moments de la journée. Visant l’autonomie de l’enfant, il lui est permis de se déplacer seul pour se rendre aux toilettes ou encore boire quand il le désire.

Il est à noter que chaque journée est différente. Les animateur·rice·s font preuve de créativité et de dynamisme pour marquer la semaine dans l’esprit des enfants. Tout est mis en place pour que ceux-ci s’enrichissent et s’épanouissent au sein de leur lieu d’accueil, parmi d’autres enfants et auprès des adultes qui les accompagnent.

Les animateur·rice·s veillent au bon climat et à l’ambiance du groupe. Elle·il·s agissent en fonction des envies et du rythme de l’enfant, qui se rend dans l’un des ateliers proposés (théâtre, ombres chinoises, improvisation, musique, expression musicale, peinture, modelage, activités manuelles, créatives, cuisine, sport, danse, activité 3D,…) ou sur les différentes plaines du domaine (plaine de jeux, terrain de volley, terrain de foot,...) où sont animés les enfants par des jeux d’équipe, coopératifs et collaboratifs. Les ateliers occupent des locaux distincts et ont une durée flexible selon le rythme de l’enfant.

Les enfants sont regroupés par âge :

* Les verts pour les – de 6 ans ;
* les bleus pour les 6 à 7 ans ;
* les jaunes pour les 8 à 9 ans ;
* les rouges pour les 10 à 12 ans.

Les animateur·rice·s sont appelés par leur prénom et gardent leur groupe durant 2 semaines consécutives, ce qui favorise la création d’une relation privilégiée avec les enfants. Toutefois, si un animateur·rice désire garder son groupe plus longtemps, elle·il en discute en équipe afin de faire valoir son souhait.

Les coordinateur·rice·s mettent en place des projets qui seront réalisés durant tout l’été.

Au mois de juillet, après la collation du matin, tous les enfants, animateur·rice·s et coordinateur·rice·s se réunissent sur le terrain de basket. Ce rituel permet aux enfants de se rencontrer, de se dire bonjour et de lancer la journée au travers d’un « flashmob » ou d’un chant.

Des petits jeux de présentation sont organisés afin que les enfants puissent faire connaissance et pour permettre aux animateur·rice·s de préparer le matériel utile aux activités.

Au mois d’août, des ateliers sont organisés le matin par les animateur·rice·s et laissés au libre choix de l’enfant ce qui permet aux enfants de tous âges confondus de se connaître et d’avoir des groupes très diversifiés. C’est aussi l’occasion de responsabiliser les plus grands envers les plus petits. Durant ce temps, il est également proposé, sous la surveillance active des animateur·rice·s, des jeux libres à l’extérieur pour les enfants qui ne souhaitent pas participer aux ateliers. A la fin du mois, les créations diverses sont exposées sur le lieu d’accueil du matin afin de permettre aux parents de voir les réalisations des enfants qu’ils peuvent ensuite reprendre.

Les groupes peuvent se mélanger lors d’activités communes ou de plus grands jeux, … A la fin de chaque semaine, un grand jeu est organisé sur différents thèmes, agrémenté de déguisements, de grimages. Tous les groupes d’enfants sont mélangés et les enfants sont libres de passer de stand en stand. Les coordinateur·rice·s évoluent dans le domaine de manière à rester vigilent lors des déplacements libres des enfants et ce qui permet ainsi aux animateur·rice·s d’animer leur stand.

Les activités sont principalement organisées à l’extérieur dans le respect de l’environnement. Le domaine est également propice aux activités de découverte de la nature (promenade dans les champs et les bois des alentours, herbier, observation de la faune et de la flore, …). Chaque vendredi après-midi, avant la collation, les groupes sont chargés du rangement de la plaine (ramassage des papiers, des vêtements, du matériel oublié sur la plaine, …).

Des tonnelles aménagées de tables et de chaises sont à disposition des enfants, ce qui leur permet de vivre les activités d’une autre manière avec un regard différent. En cas de mauvais temps, les enfants sont dirigés vers les bâtiments afin d’y être ainsi en sécurité.

Les enfants qui rencontrent des difficultés d’adaptation au sein de leur groupe ont toujours la possibilité de changer de groupe en accord avec l’animateur·rice responsable. Les animateur·rice·s informent les coordinateur·rice·s de façon à modifier le tableau de fréquentation.

Les plus petits, en accord avec les coordinateur·rice·s et les parents, ont la possibilité de changer de plaine s’ils ne parviennent pas s’adapter au rythme de la plaine de Basse -Wavre.

Afin de favoriser la communication avec les parents qui ne connaissent pas le domaine, des panneaux d’affichage garnis de photos sont réalisés et exposés à l’école de départ.

Lors des fortes chaleurs, des jeux d’eau sont organisés permettant aux enfants de se rafraîchir de façon ludique, sous la supervision des animateur·rice·s.

# **Matériel**

Les parents doivent fournir aux enfants les protections qui s’imposent en fonction du climat (crème solaire, casquette, bottes …). Un document complémentaire est fourni aux parents avec des conseils vestimentaires. Il est important que l’enfant porte des vêtements et des chaussures confortables et de préférence fermées, une veste de pluie avec capuchon si la météo le nécessite.

La coordination veille au caractère écologique de l’activité par l’utilisation de gobelets, bols et cuillères réutilisables.

Chaque année, les coordinateur·rice·s font une commande de matériel en fonction des projets, des souhaits et des besoins des animateur·rice·s.

# **Encadrement**

## **4.1 Le recrutement des coordinateur·rice·s, des animateur·rice·s et l’encadrement.**

En dehors de la pandémie et des règles sanitaires limitant l’accueil des enfants, la plaine de Basse-Wavre peut accueillir jusqu’à 140 enfants au mois de juillet et 80 enfants au mois d’août. Le nombre d’enfants accueillis étant limité par la mise à disposition des cars de la commune qui est de 3 cars au mois de juillet et 2 cars au mois d’août.

**Deux coordinateur·rice·s** d’accueil des écoles communales sont en charge d’une plaine par mois, soit 8 coordinateur·rice·s pour les 2 plaines durant les mois de juillet et août. Elle·il·s sont sur le terrain de 7h30 à 18h00. Un appel est réalisé pour les postes disponibles prioritairement auprès des animateur·rice·s d’accueil possédant un brevet de « coordinateur·rice de Centres de vacances » ou pouvant faire valoir d’une expérience permettant l’équivalence du brevet de coordinateur·rice de plaines de vacances.

Les coordinateur·trice·s sont également chargé·e·s de l’élaboration des documents administratifs et veillent au respect des normes d’encadrement et à la tenue des registres de présences.

**Le personnel d’animation** qualifié, expérimenté et pour une majorité d’entre eux, en possession du brevet d’« Animateur·rice » travaillant toute l’année au sein des écoles communales d’Ixelles, accueille et anime les enfants.

Des étudiant·e·s sont engagé·e·s chaque année pour compléter les équipes d’encadrement des enfants. Les nouveaux candidat·e·s sont reçus individuellement. Nos critères de sélection sont : l’expérience, la formation, la motivation, l’esprit d’équipe, la créativité, la capacité d’organisation,… La possession du brevet d’« Animateur·rice » est un plus. Les étudiant·e·s font partie intégrante de l’équipe d’animation. Dans la mesure du possible, il est demandé à l’étudiant·e la tranche d’âge qu’il souhaite animer.

Les candidat·e·s retenu·e·s s’engagent à s’impliquer dans le projet qui débute par leur présence et leur participation aux activités et ateliers des plaines de vacances. De plus, elle·il·s sont soumis·e·s à une évaluation constante effectuée par les coordinateur·rice·s.

Chaque lundis après-midi, les coordinateur·rice·s organisent une réunion avec les animateur·rice·s des différents groupes pour choisir les activités de la semaine en fonction des demandes des enfants. Celles-ci sont affichées dans le local d’accueil du matin afin d’informer les parents sur le déroulement de la semaine. Des fardes d’activités variées sont à la disposition des étudiant·e·s et des animateur·rice·s.

Il est à noter que conformément aux prescriptions du décret Centres de vacances, au minimum 1 animateur·rice sur 3 est breveté·e. Et 1 animateur·rice est en charge de 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur·rice est en charge de 12 enfants de 6 ans et plus. (Décret « Centres de vacances, 1999)

**Le personnel paramédical** assure une surveillance quotidienne. Un·e infirmier·ère est présent sur la plaine de vacances. ***Les parents autorisent le personnel d’encadrement à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d’urgence et d’accident. D’une manière générale, les règles élémentaires d’hygiène doivent être respectées par les enfants lors de leur présence aux plaines.*** Les infirmier·ère·s proposent ponctuellement des animations sur la santé.

**Le personnel de réfectoire** qualifié et formé, assure la distribution des repas chauds dans le respect des règles d’hygiène en vigueur, ainsi que l’entretien des salles de repas.

## **4.2 Le travail d’équipe : cohérence et cohésion en vue d’un même objectif.**

Les coordinateur·rice·s veillent au bon déroulement des Plaines de vacances, elle·il·s sont garants de la qualité des animations proposées et s’assurent de leur conformité avec les objectifs énoncés au point 2.1. Elle·il·s gèrent également les équipes d’animation en insufflant une dynamique positive centrée sur le bien-être et l’estime de soi de l’enfant à travers un projet d’accueil et un thème cohérent. Enfin, les coordinateur·rice·s assurent un contact avec les parents et le Pouvoir organisateur, elle·il·s veillent à l’application du présent projet pédagogique et du Règlement d’Ordre Intérieur.

Le profil d’animateur·rice de Centres de Vacances doit répondre à certaines spécificités pour pouvoir approcher, via sa fonction d’animateur·rice, les objectifs énoncés au point 2.1. Ainsi l’animateur·rice visera à développer la sphère affective et psychomotrice de l’enfant, il contribuera à son éveil culturel et à son développement intellectuel, enfin, l’animateur·rice impulsera des dynamiques afin d’éveiller la créativité de l’enfant.

Malgré un changement d’équipe de coordination entre les deux mois, une continuité est respectée tant dans le fonctionnement de la plaine (groupes d’âge, ateliers, activités, …) que dans l’organisation des équipes. Un « cahier de communication » est tenu afin de ne rien omettre lors de la passation de coordination concernant tant les enfants que l’organisation de la plaine.

# **Bon amusement à tous sur nos plaines de vacances**